port de mer en hiver, surtout si les Etats-Unis abolissent le droit de transit; il nous le faut aussi, absolument, pour perfectionner notre système de défenses. Mais avons-nous besoin de la confédération pour construire le chemin de fer intercolonial? Non! L'hon. ministre, dans le même discours, répond aux représentants du Haut Canada qui se plaignent de ce que l'on va construire le chemin de fer intercolonial avant que de s'occuper à ouvrir le territoire du Nord-Ouest:—

"La raison est que les moyens nécessaires pour construire le chemin de fer intercolonial nous sont déjà assurés par la garantie du gouvernement impérial, qui nous mettra à même d'obtenir de l'argent à un taux très-avantageux pour nous."

Il y a longtemps que ces ressources nous sont assurées, longtemps avant qu'il ne s'auft de confédération. Je vois aussi dans un rapport soumis à la chambre, à la suite d'une adresse présentée l'année dernière par l'hon. ministre de l'agriculture que, dès que l'ont eût appris en Angleterre que M. Fleming avait été nommé pour faire un rapport sur le plan du chemin de fer intercolonial, deux offres nous ont été de suite faites pour la construction du chemin de fer, sans aucune demande de notre part; l'une est contenue dans la lettre de M. C. D. ARCHIBALD, du 27 août 1863, et l'autre dans celle de M. C. J. BRYDGES, du 4 mars 1864. Notre crédit est donc assez bon pour nous procurer les moyens de construire le chemin de fer sans avoir recours à la confédération. En résumé, tous ces avantages sont négatifs, c'est à dire que la confédération ne nuira pas à nos intérêts militaires et commerciaux, qui peuvent parfaitement se passer d'elle. Quant aux inconvenients, je m'en remets au Jugement de la chambre qui décidera s'ils sont positifs. L'on me dit: "Si vous ne voulez pas de la confédération, que voulez-vous dono?" Je réponds: Nous voulons rester comme nous sommes. "C'est impossible, me répond-on, au point où nos relations en sont avec le Haut-Canada." L'hon. premier ministre, en introduisant le projet de confédération à la législature, a dit :

"Dans le temps où ces mesures étaient mises sur le tapis, le pays était menacé d'une guerre civile, et je demanderal si ce n'était pas le devoir des deux partis de la chambre de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour prévenir les résultats malheureux qui en seraient résultés."

Tous les ministres l'ont suivi, dans le même sens, sans s'inquiéter du tort incalculable qu'ils causaient au Canada, eux dont le

devoir est de veiller au maintien de sa bonne réputation et de ses intérêts. l'étonnement du monde, qui regarde le Canada comme un des pays les plus favorisés, où l'on trouve plus de liberté et de tranquillité que dans aucun autre, quel sera son étonnement d'apprendre que nous sommes à la veille d'une guerre civile? résultat de cette nouvelle sur notre crédit? Le monde ne saura pas quels sont les motifs de nos ministres en dépeignant l'état de leur patrie sous des couleurs si sombres; il ne saura pas qu'il leur faut la confédération pour se maintenir au pouvoir, et qu'ils emploient cette menace de guerre civile comme un argument sans réplique pour nous fercer à accepter la confédération. Combien cette déclaration des ministres, que nous sommes à la veille d'une guerre civile, ne contraste-t-elle pas avec l'ouverture du discours du trône qui rend grace à la Providence du contentement général qui règne dans cette province, et à l'adresse votée par la législature, en réponse au discours du trône, qui est l'écho fidèle de ce sentiment de reconnaissance? Qu'aurait dit l'administration, si un membre s'était levé pour proposer un amendement à l'adresse, dans les termes employés par l'hon. premier ministre : "Que le pays cet menacé d'une guerre civile et qu'en conséquence la chambre ne peut pas admettre qu'il existe un contentement général?" C'est sur des raisons bien différentes de celles-là que le discours du trône se base, pour recommander l'adoption du plan de confédération. Mais, sommes nous vérita-plement à la veille d'une guerre civile? Comme de raison, ce serait la représentation par population qui en serait le motif. population du Haut-Canada réclame-t-elle la représentation par population comme une condition sine qua non à la continuation de nos relations pacifiques? Ce désir d'obtenir la représentation par population a-t-il pris de telles racines dans le cœur du Haut-Canada qu'il soit prêt à se plonger et à nous plonger avec lui dans les horreurs de la guerre civile, pour en obtenir la réalisation? Ou bien, plutôt, la représentation par population n'est-elle pas un de ces engins politiques dont se servent des hommes ambitieux qui ne peuvent pas trouver d'autres leviers pour soulever les masses en leur faveur? Nous, Bas-Canadiens, qui, à cette distance du Haut-Canada, ne pouvons pas juger des sentiments de sa population par notre propre expérience, nous devous avoir recours, pour former nos